

744

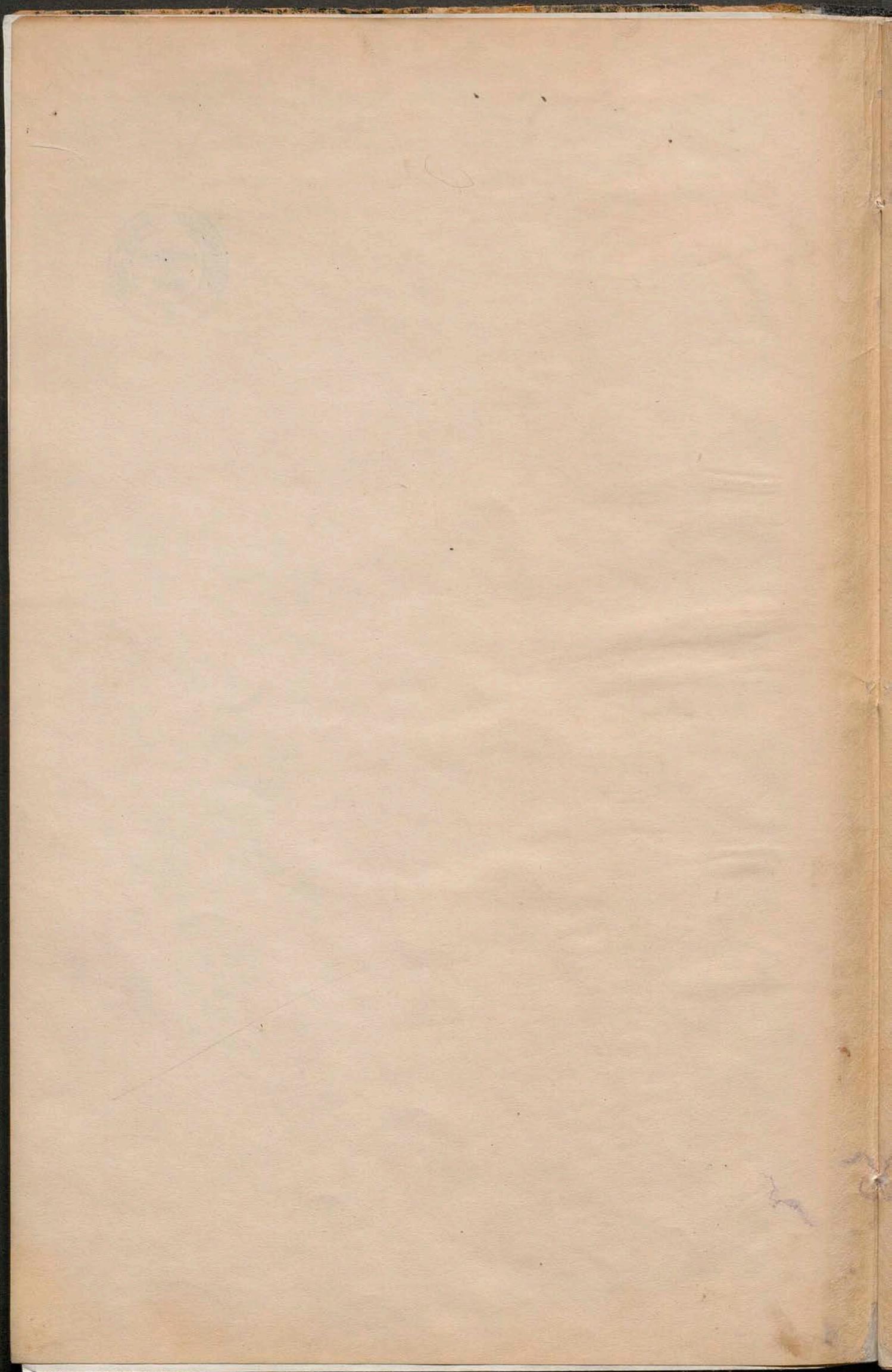
— 6 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant pour objet de modifier le délai de prescription de l'action publique en matière de défrichements de forêts. (N° 24, année 1914.)

(Nommée le 10 février 1914.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : REYNALD. *Secrétaire*
2^e — BLANC.
3^e — LE COUR GRANDMAISON.
4^e — CORDELET. *Président*
5^e — MARTINET.
6^e — BEAUVISAGE.
7^e — Guillaume POULLE.
8^e — Comte DE PONTBRIAND.
9^e — FORTIER.



1
Séance du 12 Janvier 1914 -
Président M. Cardelet - Secrétaire M. Reynaud
La Commission après discussion s'ajourne pour s'ind. au Jeudi
26 Février -

Le Président
E. Cardelet

Le Secrétaire
J. Reynaud

Séance du 24 Mars 1914
Président: M. Cardelet - Secrétaire: M. Reynaud
La Commission après discussion décide de s'ajourner
à une date ultérieure
La séance est levée à 3 h.

Le Président
E. Cardelet

Le Secrétaire
J. Reynaud

Séance du 28 Février 1921
Président: M. Cardelet - Secrétaire M. Reynaud
M. Bouille est chargé de l'étude de la question, et de solliciter la rédaction
d'une proposition de loi déposée par M. Cabart-Monnet sur le bureau de l'école
auprès le même objet -

Le Président
E. Cardelet

Le Secrétaire
J. Reynaud